

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'École Supérieure d'Ingénieurs Privée de Gafsa, **ESIP**, sis à Campus Universitaire Sidi Ahmed Zarroug 2112 Gafsa et représenté par le directeur, Dr. Oussama BOUFARES.

Téléphone : (+216) 70 007 547

Email : contact@esip.tn

ET :

GDCOLLECT-DATA, sis à cyber parc bureau N°07 DEGUECH- TUNISIE représenté par Ali BEN YOUNES.

Téléphone : (+216) 92009902

Email : contact@gdcollect-data.fr

PRÉAMBULE :

ESIP, l'École d'Ingénieurs en Informatique, souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions de service public de formation, de recherche d'aide à l'insertion de ses étudiants, stagiaires et diplômés.

GDCOLLECT-DATA, dans le cadre de sa politique de développement des compétences à pour objectif de permettre à des étudiants de l'**ESIP** suivant une formation en lien avec les métiers du secteur informatique, combinant valeur ajoutée et innovation **GDCOLLECT-DATA** assure le développement des connaissances en technologies de pointe en la matière informatique.

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objectif de formaliser la volonté de des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproque en collaborant à des activités pédagogiques et de formation, ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines et en favorisant l'acculturation.

Article 2 –Engagement de L'ESIP :

Au titre de cette convention, et pour la durée fixée à l'**article 6** L'**ESIP** s'engage :

- ✓ Garantir la diffusion des offres de stages ou d'alternance.
- ✓ S'engage à étudier toute demande de création de formation exemple : Mastère professionnel.
- ✓ Informe les étudiants des événements de l'entreprise liés au recrutement et à l'insertion professionnelle.
- ✓ Accueille des salariés de l'entreprise, dûment sélectionnées, dans le cadre de conventions de formation en apprentissage ou en formation continue selon les tarifs proposés par l'entreprise.
- ✓ Sollicite l'entreprise pour autoriser ses collaborateurs à participer, si besoin, sous statut de chargé d'enseignement vacataire ou collaborateur occasionnel, à des interventions pédagogiques dans le domaine de compétences en lien avec ses métiers. Ces interventions pourront prendre plusieurs formes selon le besoin de deux parties : intervention au cours, création de cas, témoignage...
- ✓ Propose des sujets PFEs.
- ✓ Propose en priorité à l'entreprise les élèves ingénieurs majeurs de chaque promotion.

Article 3–Engagement de GDCOLLECT-DATA :

- ✓ Pour sa part, l'entreprise GDCOLLECT-DATA désigne comme interlocuteur AliBENYOUNES, avec pour mission de coordonner les différentes actions partenariales objet de la présente convention et s'engage sur les points suivants :
- ✓ Communique les offres emploi, des stages, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.
- ✓ Mandate un ou plusieurs intervenants pour participer, sous le statut de chargé d'enseignant vacataire ou formateur sur place ou bien à distance sur la plateforme e-learning de l'entreprise en utilisant la méthode **self-learning**.
- ✓ Accueil et encadrement des élèves ingénieurs stagiaires selon le besoin de l'entreprise et les tests de sélection ou d'embauche.
- ✓ L'échange des connaissances et des compétences scientifiques et techniques.
- ✓ Participe aux événements dans la mesure de la disponibilité de ses cadres : forum, conférences-débat sur des thèmes scientifiques ou transversaux, manifestations diverses.
- ✓ Propose des sujets PFEs ou PFA aux élèves ingénieurs majeurs dans la formation.
- ✓ Fournir des formations aux élèves ou aux professeurs de l'école selon les tarifs proposés par l'administration.

Article 4 - Évaluation du partenariat

Les parties se rencontreront au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir par avenant les objectifs de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties, préciser les interlocuteurs concernés, leurs rôles et responsabilités.

Article 5 - Statut des personnels

Les personnels de l'entreprise et de L'ESIP œuvrant dans le cadre de la présente Convention demeurent salariés de leur propre employeur.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle est renouvelable par avenant exprès signé des parties.

Cette convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis de 3 mois. La rupture de cette convention ne suspend pas l'exécution des projets en cours ni les obligations respectives des parties eu égard à ces opérations en cours.

Article 7 - Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication de ce partenariat et des actions qui en découlent.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chacun des partenaires pour information et au cas échéant (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

Article 8 - Confidentialité

Toutes les personnes participant aux activités entrant dans le cadre de cette convention s'obligent à la plus stricte confidentialité.

La diffusion d'informations dans le cadre de publications particulières (résultats d'enquêtes, savoir-faire, résultats et tous documents confidentiels relatifs aux actions engagées) nécessite l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 9 - Litiges et attribution de juridiction

En cas de litige, les partenaires s'engagent à régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses avenants.

Cette convention se compose de trois (04) pages.

Fait à Gafsa en 4 exemplaires originaux, le 08 MARS 2021.

LE DIRECTEUR DE L'ESIP
Dr. Oussama BOUFARES



LE DIRECTEUR DE GD COLLECT-DATA
Ali BEN YOUNES

